



HAL
open science

Reforme agraire, coopératives de production et multinationales : l'exemple du Honduras

Guy Durand, . Société Française d'Economie Rurale

► To cite this version:

Guy Durand, . Société Française d'Economie Rurale. Reforme agraire, coopératives de production et multinationales : l'exemple du Honduras. Session d'étude "Changements. techniques et dynamique socio-économique dans les agricultures du tiers-monde", Société Française d'Economie Rurale (SFER). FRA., Sep 1981, Paris, France. 13 p. hal-02290693

HAL Id: hal-02290693

<https://hal.science/hal-02290693>

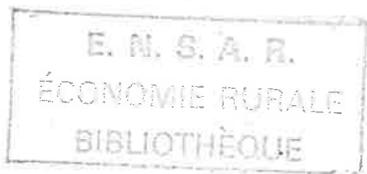
Submitted on 8 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



REFORME AGRAIRE, COOPERATIVES DE PRODUCTION ET MULTINATIONALES :

L'EXEMPLE DU HONDURAS

Juin 1981

G. DURAND

Communication à la session de la SFER des 29-30 Septembre 1981 :
Changements techniques et dynamique socio-économique dans les
agricultures du tiers-monde.

INTRODUCTION

Faisant suite à une première tentative en 1962 sous l'impulsion de l'Alliance pour le progrès, une deuxième loi de réforme agraire est promulguée en janvier 1975 au Honduras. L'originalité de cette dernière réside dans le mode d'organisation préconisé : la terre ne sera distribuée qu'à des groupes de paysans pour être travaillée collectivement, la forme juridique de ces groupes pourra être la coopérative de production ou l'entreprise associative paysanne dont les statuts sont esquissés dans la loi.

Comment une réforme à caractère apparemment assez radicale a-t-elle pu naître dans ce petit pays d'Amérique Centrale que l'on qualifie volontiers de "république bananière" ? Marcel NIEDERGAN (1) citant un journaliste américain, écrivait que "Le Honduras, c'est le pays du bétail et des bananes. Le bétail appartient à CARIAS (2). Les bananes appartiennent à la United Fruit Cie". Installées depuis la fin du siècle dernier, les 2 compagnies bananières (Standard Fruit et United Fruit Cies) ont dominé le pays économiquement et politiquement : plus gros exportateurs du pays et aussi plus gros employeurs de main d'oeuvre salariée (18 000 employés). Le reste de la campagne hondurienne est conforme à l'image traditionnelle du duo latifundio-minifundio : 47 % des exploitations de moins de 4 manzanas (3) occupent 5,4 % de la superficie pendant que 1 % de plus de 200 m² en occupent 40 % (4), 100 000 familles n'ont aucun accès à la terre, soit environ 30 % des familles vivant de la production agricole : ce sont soit des ouvriers agricoles des grandes exploitations ou des travailleurs occasionnels. On estime à environ 150 000 le nombre des familles qui ont besoin de terre.

Deux grandes organisations paysannes ont vu le jour dans les années 60 : UNC (Union Centrale des "Campesinos") et l'ANACH (Association Nationale des "Campesinos" du Honduras) qui ont permis le développement de luttes foncières se traduisant par des invasions de terres le plus souvent accaparées illégalement par les grands propriétaires ou les compagnies bananières.

Les U.C.P. (Unité Collective de Production) sont nées de ces luttes qui opposaient des paysans sans terre (dont certains avaient été salariés des compagnies bananières) aux grands propriétaires (Compagnies étrangères, propriétaires de plantations de bananes, canne à sucre... et latifundistes) ; on peut d'ailleurs affirmer qu'elles ont permis de relancer les luttes en offrant un débouché concret aux revendications d'accès à la terre.

Ferment des luttes sociales dans la campagne hondurienne, la coopérative de production constitue une organisation originale porteuse de remises en cause du fonctionnement individualiste du système capitaliste ambiant. Si les premières coopératives créées répondent bien à cette observation (tout au moins dans les premières années), leur ferveur révolutionnaire va très vite s'émousser au contact des réalités : âpreté du problème foncier, contraintes d'une société capitaliste dépendante, et sans doute aussi l'apparition de contradictions non résolues entre les bénéficiaires de la réforme agraire et la grande masse des paysans sans terre.

"Le modèle" proposé par la loi de 1975, ne retiendra que l'aspect opératoire. Afin de ne pas trop heurter les intérêts de la bourgeoisie agraire (nationale et étrangère), l'Institut Agraire, chargé de la mise en oeuvre de la réforme agraire, insistera plus sur l'organisation rationnelle de la production que sur la remise en cause du modèle d'exploitation capitaliste.

Ces U.C.P., tout en répondant, même partiellement aux revendications des paysans, pourront constituer un mode d'organisation susceptible d'être accepté par les autres protagonistes (Etat, bourgeoisie agraire, firmes multinationales). Elles permettront une mise en oeuvre d'un processus de réforme agraire et se révéleront bien adaptées à l'installation de grands projets agro industriels tournés vers l'extérieur.

I- NAISSANCE D'UN MODELE D'UNITE COLLECTIVE DE PRODUCTION : LE COMPLEXE GUANCHIAS

C'est sur les terres possédées en concession par les compagnies bananières (Tela Railroad Cie et Standard Fruit Cie) que vont se dérouler les conflits les plus significatifs dans le milieu des années 1960. A cela on peut avancer plusieurs raisons :

1) Les Compagnies bananières possédaient d'immenses réserves de terre eu égard aux superficies réellement utilisées, ces réserves avaient été pour la plupart louées ou vendues à d'anciens employés pour y faire de l'élevage mais restaient insuffisamment exploitées.

2) La grande grève de 1954 (5) qui a permis des augmentations de salaires substantielles et une nette amélioration des conditions de travail dans les plantations, a conduit les compagnies à augmenter la productivité de la main d'oeuvre, ce qui s'est traduit par la réduction du nombre de travailleurs passant de 35 000 en 1953 à 18 000 actuellement (6). Il existait donc dans toute la zone nord du pays une pression foncière importante qui était le fait de paysans sans terre et surtout d'ex-travailleurs des compagnies avec une expérience de la lutte syndicale d'une part et du travail collectif d'autre part.

C'est ainsi, qu'en 1965, Efraïn DIAZ GALEAS occupe avec une cinquantaine de paysans (ex-ouvriers de la Tela Railroad.Cie pour la plupart), 250 ha de terres qui avaient appartenu à cette même Cie et qui se trouvaient occupées par des éleveurs. Les 58 premiers occupants s'organisent en unités collectives de production et se consacrent dans les 3 premières années à la culture du maïs (base de l'alimentation). Les résultats obtenus sont d'ailleurs assez médiocres ne bénéficiant d'aucune aide (sous forme d'assistance technique, de crédits, etc...).

A partir de 1968, ils commencent à cultiver de la banane et réussissent en août 1969 à signer un contrat de production et commercialisation de la banane avec la Standard Fruit Cie dans lequel la coopérative s'engage à cultiver la banane et à la commercialiser entièrement auprès de

la Standard pendant 10 ans. L'assistance technique, les inputs nécessaires (engrais, produits de traitement, sacs de polyéthylène, caisses pour le conditionnement etc...) sont fournis par la Compagnie qui se réserve, en outre, le droit d'installer l'infrastructure nécessaire au dégagement des fruits de la plantation : ligne de chemin de fer, usine de conditionnement ...).

Malgré ce contrat très rigide, les progrès économiques de la coopérative vont s'avérer très importants et très rapides. Le nombre d'adhérents passera très vite à 130 et les excédents engendrés par la coopérative seront systématiquement réinvestis soit dans l'appareil productif soit dans une infrastructure et des services collectifs. Dès 1973, une diversification des productions est envisagée et on assiste à la mise en place d'un atelier volaille de 2 500 poudeuses, puis 3 000 supplémentaires, un atelier porcs d'une quarantaine de truies, l'achat de 250 têtes de bétail, la mise sur pied d'un projet de cultures maraîchères susceptibles de diversifier l'alimentation de la communauté (oignons, tomates, piments, choux, yuca, ...) et enfin la réalisation d'une usine d'aliments du bétail (transformation de la production de 100 ha de maïs).

Les excédents réalisés ont aussi permis une notable amélioration des conditions de vie de la communauté. Ils ont permis de regrouper la quasi totalité des adhérents dans un "lotissement" d'une centaine de maisons construites avec les fonds de la coopérative et totalement équipées (7). Les maisons appartiennent à la coopérative et sont mises à la disposition des adhérents par ordre d'ancienneté dans le groupe. Un certain nombre de services communs ont été réalisés par la coopérative : eau potable, électricité, école, section de consommation.

Un tel succès tant économique que social n'a pas échappé aux fonctionnaires de l'Institut National Agraire qui ont vite compris l'intérêt de cette formule collective pour la mise en place d'un processus de réforme agraire, ainsi la coopérative de Guanchias deviendra très rapidement le "modèle Guanchias", voire même le "modèle hondurien de réforme agraire".

La médaille a cependant ses revers et des contradictions apparaissent au sein de cette organisation :

- la faible rotation de la "junte directive" (8) officiellement expliquée par l'analphabétisme des adhérents (55 %),
- l'étroite dépendance économique vis à vis de la Standard Fruit malgré les tentatives de diversification de la production,
- l'utilisation croissante de main d'oeuvre salariée permanente ou occasionnelle (plus de 60 % de la force de travail), rémunérée au tarif de 3 lempiras par jour de travail (1,5 dollars U.S.) contre 6 pour les adhérents et ne bénéficiant pas des avantages procurés par les excédents.
- l'opposition des anciens adhérents à l'entrée dans la coopérative de ces salariés justifiant leurs privilèges actuels par les luttes menées.

II- L'APPLICATION ET LE DEVELOPPEMENT DU "MODELE HONDURIEN DE REFORME AGRAIRE"

Très rapidement, l'expérience de la coopérative de Guanchias va faire école dans les environs immédiats et même dans le reste du pays. Dans tous les cas, les luttes sont à l'origine, mais les paysans savent qu'ils peuvent compter sur l'appui discret de l'Institut National Agraire. Lorsque paraissent le décret n°8 en 1972, à la suite d'une forte agitation dans les campagnes, puis la loi de réforme agraire en janvier 1975, ce sont déjà près de 600 unités collectives de production qui sont organisées et bénéficient de plus de 60 000 ha, regroupant environ 18 000 familles paysannes. Environ 80 sont des coopératives de production affiliées à la Fédération des Coopératives de réforme agraire du Honduras (FECORAH) dont le président n'est autre que Efraim Díaz Galeas; les 520 autres, n'ont pas encore de personnalité juridique et constituent ce que l'on appelle les "asentamientos".

L'organisation, le fonctionnement interne et le mode d'encadrement sont les mêmes pour toutes les U.C.P. Elles regroupent entre 20 et 100 adhérents (la grande majorité étant d'anciens ouvriers agricoles ou paysans sans terres). L'organisation et le fonctionnement interne ne diffèrent pas de ceux que l'on rencontre partout ailleurs dans les coopératives : Assemblée Générale, Conseil d'Administration avec Président, Secrétaire et Trésorier et Conseil de Surveillance. La particularité réside cependant dans l'indépendance formelle, aucune administrateur n'étant imposé par l'Institut Agraire qui intervient par contre au titre de conseil en organisation et pour faciliter les démarches de reconnaissance du groupe face aux autorités administratives.

Le rôle de l'Institut Agraire ne se borne pas à organiser des U.C.P., il se porte aussi caution des prêts qu'accorde la Banque Nationale de Développement (prêts de campagne et d'investissement). Les crédits sont accordés en priorité (si ce n'est exclusivement) aux cultures commerciales (coton, canne, riz) suivant un processus très complexe (9) : l'argent est débloqué par tranches correspondant chacune à un poste de dépense de la culture considérée (ex : poste labour, désherbage, récolte, etc...) suite à un contrôle du technicien agricole appartenant au Ministère de l'Agriculture et un visa du contrôleur financier de l'Institut Agraire. Les journées de travail effectuées tant par les associés que par les salariés extérieurs, sont enregistrées sur une feuille de présence qui permet au Président du groupe de retirer la somme correspondant à leur rétribution auprès de la banque. L'avance par jour de travail effectif est fixée unilatéralement par la banque et l'Institut Agraire à 3 lempiras (1,5 \$ US) correspondant au salaire minimum à la campagne.

Le succès économique de ces U.C.P. est assez spectaculaire, mais il reste très inégal. L'encadrement technique et la politique de crédits ont permis à certains d'entre eux d'accéder à des cultures d'exportation telles que le coton, canne à sucre, palmier à huile, melons, en utilisant les techniques les plus modernes : tracteurs, moissonneuses batteuses, engrais, pesticides. Il est assez surprenant de voir ces paysans passer en quelques années de la "machete" (10) au traitement des cultures par avion.

Dans la seule région Sud du pays (départements de Choluteca et Valle), une enquête de la section planification de l'Institut Agraire en 1975 révèle que près de 4000 familles sont organisées en 165 U.C.P. Sur les 25 000 manzanas (1 manzana = 0,7 ha), 14 000 sont effectivement cultivées dont 40 % en maïs, 13 % en riz, 18 % en coton, 5 % en melon (exportation vers les USA).

Une autre enquête réalisée la même année fait état de 191 U.C.P. et nous fait entrevoir l'inégalité entre les groupes :

Répartition des U.C.P. par organisation paysanne dans le Sud du Honduras en 1975

Département	Organisation paysanne	Nombre U.C.P.	Nombre familles	Superficie en mz	Relations homme/terre mz famille
Valle + Choluteca	ANACH	63	1 388	8 130	5,9
	UNC	64	2 130	12 754	6,0
	FECORAH	28	578	5 326	9,2
	Indépendants	40	1 274	2 889	2,3
Total		191	5 370	29 099	5,4

Source : Institut Agraire : département de Planification Tegucigalpa

Il apparaît très clairement que les paysans organisés bénéficient de meilleures conditions que les indépendants. Les U.C.P. organisées en coopératives et appartenant au groupe FECORAH, nées, rappelons-le de la réforme agraire, sont particulièrement avantagées, elles accaparent en outre 70% de la surface cultivée en coton par l'ensemble des U.C.P.

L'emploi de salariés extérieurs à la coopérative est de plus en plus fréquent : plus de 60 % du poste travail des crédits de la banque étaient destinés à ces salariés dans le cas du coton. Les disparités entre les paysans appartenant aux U.C.P. et les paysans sans terre d'une part et entre les différentes U.C.P. d'autre part, s'accroissent de plus en plus.

Nous touchons là aux limites du processus de réforme agraire engagé : s'agit-il de satisfaire les revendications d'accès à la terre des 150 000 familles en marge de la production en mettant sur pied un secteur "réformé" politiquement et économiquement viable et porteur d'un espoir d'une société plus juste ou simplement de retenir l'objectif économique d'augmentation de la production agricole au travers des U.C.P. en désamorçant les tensions sociales par la distribution de terres et des moyens économiques nécessaires à leur utilisation aux paysans les plus contestataires?

Il semble bien que le gouvernement hondurien ait opté pour cette deuxième solution. Jusqu'ici les terres distribuées étaient des terres "nationales" (11), l'extension du secteur réformé nécessitait que l'on exproprie des domaines privés et donc que l'on s'attaque aux grands propriétaires organisés au sein de la puissante FENAGH (12).

Cette contradiction sera provisoirement levée par la possibilité d'ouvrir de vastes projets de colonisation sur des terres quasiment vierges comme celles de la basse vallée de l'Aguan dans le nord du pays et permettant la migration de milliers de familles des zones à forte pression foncière (Sud et Ouest du pays).

III- LE DEVOIEMENT DU MODELE COOPERATIF : LE PROJET DE LA BASSE VALLEE DE L'AGUAN

Ce projet financé conjointement par la Banque Interaméricaine de Développement (B.I.D.) et l'Etat hondurien porte sur près de 50 000 ha abandonnés vers 1940 par la United Fruit Cie à la suite de maladies des bananiers (Sigatoka et mal de panama) et doit permettre l'installation d'environ 5 000 familles en provenance du reste du pays. Il prévoit la mise en culture de 4 000 ha de palme africaine et 2 000 ha d'agrumes, le reste étant destiné aux cultures vivrières.

Après bien des hésitations sur le type d'organisation à retenir (de 1970 à fin 1972 on préconisait encore les plantations individuelles), c'est le modèle coopératif qui sera retenu. Chacune d'entre elles se voit attribuer 500 ha de terres dont 200 ha seront affectés au palmier à huile, 100 ha aux agrumes et les 200 ha restants aux cultures vivrières (maïs, riz, ...), le maximum d'adhérents est fixé à 100 par coopérative de façon à respecter un ratio terre/force de travail, de 5 ha par famille.

Fin 1976, on comptait 77 coopératives regroupant 3400 familles pour un total de plus de 40 000 ha, 14 d'entre elles possédaient de la palme (environ 2300 ha), le programme d'agrumes accusait un retard important (seulement 117 ha plantés sur les 2000 prévus). Déjà quelques centaines d'ha commençaient à produire, se posait alors le problème du débouché de l'huile : l'usine de fortune construite, ne parvenait pas à absorber la première production. En outre, l'huile brute obtenue était vendue à la Standard Fruit Cie qui possédait depuis plusieurs années des plantations de palme à 150 km du projet.

Malgré un encadrement strict de la part des techniciens de l'Institut Agraire, supervisé par un expert de l'IRHD (13), les coopérateurs se détournèrent de cette culture au profit des cultures vivrières. Les plantations nécessitent un entretien permanent pendant les 3 premières années avant la première production, il est assuré par les coopérateurs moyennant une avance de 3 lempiras/jour de travail (14) consentie par la banque que les paysans considéraient comme un salaire. Quant fin 1975, les crédits furent momentanément coupés, les cultures se trouvèrent abandonnées aux mauvaises herbes.

Parallèlement les coopératives éprouvent les plus grandes difficultés à obtenir des prêts pour semer du maïs et du riz, les récoltes seront cependant très bonnes à tel point qu'elles ne trouveront pas de débouchés et qu'une partie se perdra faute de moyens de stockage et d'évacuation en dehors de la Vallée. Dans le même temps, la plupart des coopérateurs recevaient de la farine de froment et de la poudre de lait au travers du Plan Mondial Alimentaire (P.M.A.) (15) et d'autres régions du pays (Sud en particulier), se trouvaient en situation de pénurie de maïs.

D. Slutzky et E. Alonso (16) voient dans le "triangle", constitué de la transnationale bananière, de la B.I.D. et de l'Etat, un moyen pour la première d'augmenter l'aire de production sous son contrôle sans en assumer le risque ni le coût d'infrastructure. En outre, la part revenant à la main d'oeuvre dans le coût du produit, se trouve comprimée. Les auteurs notent enfin que : "cette forme de triangle implique le développement de formes comme les coopératives de production plus que le développement d'un secteur de producteurs individuels. Les formes coopératives, contrôlées par des mécanismes bureaucratiques et autoritaires, permettent d'incorporer au projet un plus grand nombre de paysans, de faire apparaître de meilleurs effets sociaux et surtout d'organiser et d'administrer la production de façon plus efficace que ne le permettaient les parcelles individuelles".

CONCLUSION

N. GARCIA et G. CADALSO (17) analysant l'expérience hondurienne résumant les avantages de l'Unité Collective de Production autour de trois points :

1) Le modèle d'entreprise que fournit l'U.C.P. permet d'obtenir la meilleure combinaison productive des facteurs (terre et travail en particulier) et une meilleure utilisation de la technologie et des inputs industriels.

2) L'U.C.P. est la plus apte à augmenter le niveau de vie et la promotion humaine des associés. Elle participe donc au développement socio-économique du pays.

3) Enfin l'U.C.P. favorise le développement des programmes de Réforme Agraire en ce qu'elle accélère le processus d'attribution des terres et permet de diminuer les coûts d'assistance technique et d'accès au crédit.

On retrouve bien dans ces 3 points les objectifs assignés aux réformes agraires latino-américaines d'inspiration nord-américaines : il s'agit avant tout d'utiliser au mieux les forces productives, d'incorporer dans le circuit économique toute une frange de la population sous-employée, susceptible de développer un marché intérieur mais aussi faire appel aux inputs industriels (importés pour la plupart) et cela au moindre coût pour l'Etat. Un mode d'organisation collective bien contrôlé réussit bien cette prouesse.

Au début des années 60, les réformes agraires étaient surtout destinées à enrayer les luttes sociales et détourner les paysans de l'exemple urbain. Le contexte des années 70 est marqué par la crise mondiale et un repli des capitaux dans le secteur agro-alimentaire (18) qui tendent à intégrer l'agriculture de la périphérie dans un système agro-alimentaire mondial. Il est très significatif, à cet égard, de voir les U.C.P. de la réforme agraire hondurienne, trouver leur succès dans les cultures d'exportation intégrée au marché mondial et sous la dépendance directe des firmes multinationales (notamment le cas de la banane et de la palme africaine, mais aussi des melons (19). Le projet de l'Aguan, met en lumière les collusions entre les Institutions Internationales, l'Etat hondurien et les firmes multinationales.

On est donc loin des coopératives de production comme ferment d'autogestion et bases pour la remise en cause du système économique capitaliste.

Nous avons là une parfaite illustration de la remarque de Y. GOUSSAULT (20). "Le coopérativisme offre cet avantage exceptionnel aux Etats pour leurs interventions agraires, d'être à la fois un type d'entreprise économique parfaitement rationnel et une association de personnes susceptibles de capter les motivations idéologiques les plus diverses".

NOTES et BIBLIOGRAPHIE

- (1) Marcel NIEDERGAN : "Les vingt Amériques latines", éd. Seuil 1969 p. 88
- (2) Tiburcio CARIAS, dictateur hondurien de 1933 à 1944, grâce à l'appui des Compagnies bananières
- (3) 1 manzana (mz) = 0,7 ha
- (4) Gerson GOMES : "Reforma agraria y desarrollo económico : el caso de Honduras" PROCCARA-INA Tegucigalpa 1976
- (5) Grève des salariés des compagnies bananières qui a touché tout le Nord du pays pendant plus de 3 mois. Elle a été le point de départ des organisations syndicales honduriennes et du code du travail
- (6) D. SLUTZKY et E. ALONSO : "Les transformations récentes de l'enclave bananière au Honduras". in Cahier de Recherche du CETRAL (Centre de Recherche sur l'Amérique Latine et le Tiers-Monde), n°8, série 1, Paris 1979. p. 29
- (7) Ce qui est un progrès considérable quand on connaît l'état de l'habitat des paysans honduriens : cases en terre, couvertes de feuilles de palmiers et un mobilier plus que sommaire (nattes, hamac, ...)
- (8) Traduit de "Junta Directiva", l'équivalent du Conseil d'Administration composé d'un Président, secrétaire et trésorier, tous élus par l'Assemblée Générale
- (9) Il s'agit de ce que l'on appelle le "crédit surveillé"
- (10) Le "machete" est le symbole du paysan latino-américain, il constitue souvent son seul instrument de travail
- (11) Terres qui n'ayant pas de propriétaires légaux, sont considérées comme appartenant à l'Etat
- (12) Fédération Nationale des Agriculteurs et Eleveurs Honduriens
- (13) Institut de Recherche des Huiles et Oléagineux
- (14) Les ouvriers des Compagnies bananières reçoivent un salaire minimum de 6 lempiras/jour
- (15) Le PMA est impliqué dans la mise sur pied du projet, il doit fournir des aliments aux nouveaux coopérateurs pendant les 6 premiers mois suivant leur installation
- (16) op. cité, p. 88-89
- (17) N. GARCIA et G. CADALSO : "Honduras : Empresas Comunitarias Campesinas". Instituto Interamericano de Ciencias Agrícolas (IICA), Tegucigalpa 1973.
- (18) Gonzalo ARROYO : "Transnationales et agriculture" document du CETRAL synthèse
- (19) Contrats entre une filiale de la Standard Fruit Cie et des coopératives de réforme agraire du Sud du pays
- (20) Yves GOUSSAULT : "L'Etat et le développement de l'agriculture : le concept d'intervention" in Revue Tiers Monde, juillet-septembre 1976.